

Compte rendu AG du 1^{er} novembre 2017 – LE MONESTIER

L'Assemblée générale a été réunie à la suite de tables rondes organisées lors du brunch du 14 octobre et auxquelles étaient conviées les animateurs, TopZ et Z des séjours 2017.

Présents : Mathilde, vice-présidente, coordinatrice des équipes Z et Z sur les séjours de l'été, Caline, Ariane, Tiphaine et Jean-Armand directrices et directeur, Alice, Alexis, Sarah, Jérémie, Maria, animateur(trice)s, Baptiste, Blandine, Eveline, Florence, Lucie et Ludovic, Nadine, Naïm, Yolande, Z, Swann, TopZ, Camille et Gilles.

BAFA

La nouvelle réglementation impose aux organismes de formation de mettre en place un dispositif de formation de leurs formateurs. Des formations comme celle organisée autour de la coopération et des jeux coopératifs avec Pascal Deru en 2016 entre le cadre des recommandations.

Le dossier devrait être déposé au plus tard en juin 2018 pour une réponse fin 2018. L'habilitation est délivrée pour 3 années.

Le travail sur la constitution du dossier est reporté au Temps des hirondelles avec une petite équipe de volontaires (autour de Tiphaine ?). Jean-Armand et Lucie proposent également de travailler en amont pour avancer le dossier.

L'option prise est d'organiser des formations de base et d'approfondissement (grands jeux ou nature ou jeux coopératifs).

Ces formations sont ouvertes à tous ie à des stagiaires « hors TDV » aussi bien qu'à des anciens colons ou TopZ, l'objectif étant de repérer des animateurs « compatibles TVD ».

Idéalement les sessions regroupent de 20 à 25 stagiaires avec 3 (voire 4) formateurs.

Se sont positionnés pour animer des formations : Ariane, Caline, et Marien, Rémi... ???

Lucie suggère l'organisation de stages en autogestion (toujours dans le cadre du projet TDV) : la gestion des repas par exemple implique une réflexion sur l'organisation de l'intendance, la préparation des repas et les règles d'hygiène, le temps du repas et ce qui s'y joue d'un point de vue pédagogique, etc.

Ce système est compatible avec un prix de séjour très bas (200 €).

Question : à quelle période organiser ces temps de formation ? Il semble après échange que la programmation en même temps que des séjours ne soit pas nécessairement souhaitable.

Comment proposer ces temps de formation aux jeunes venant du TDV ? Comment assurer une mixité ? et surtout comment éviter l'entre soi et les inviter à aller voir ailleurs à un moment de leur formation ?

Coopération

- Création (ou adaptation) de jeux coopératifs et de grands jeux coopératifs
- Envisager la coopération plus loin que dans les jeux en instaurant des moments d'échanges entre groupes : entraide au moment de l'installation du premier jour, les plus grands rendant service aux plus petits – imaginer un « parrainage » ?
- Aborder les enjeux de la coopération à travers des drama, saynètes ou tuto (notamment pour les animateurs qui n'auraient pas suivi les formations sur les jeux de coopération)
- Développer les jeux de confiance
- « Expérimenter » la coopération pendant les temps organisés par le TDV sur les semaines « bricolage » du Temps des châtaignes ou des hirondelles, sur les journées de préparation (dances) ou de convivialité (galette)
- Renouveler la formation avec Pascal Deru (coût : 1350€ pour 2 jours de formation)

Vidéo et tuto en ligne

- Comment expliquer l'implicite et assurer la transmission par le biais des animateurs eux-mêmes dans un mode de communication/transmission qui leur est « naturel »
- Ces outils viennent en complément de la rencontre (obligatoire) programmée au Temps des hirondelles pour la préparation des séjours (prise de contact, échanges sur le projet pédagogique)

Préparation du séjour en amont

- Temps spécifique pour la préparation des danses sur une après-midi à Lyon. Sont sollicités pour ce temps les animateurs mais aussi les Z et TopZ avec l'idée de créer une danse/chorégraphie commune à l'ensemble des séjours
- Apprendre à jouer (les jeux du Grand livre des secrets), créer des jeux (GN ou autres).
Le Temps des hirondelles est un moment propice pour se retrouver et se former pour évier l'improvisation systématique pendant les séjours
- Mieux diffuser le Grand livre des secrets qui est sous-exploité
- Rencontre entre animateurs d'un même séjour/groupe est fortement souhaitable et doit être impulsée par les directeur(trice)s si la rencontre tarde à venir
- Le stage BAFA organisé par le TDV (en 2018...) sera un bon incubateur pour la création/réalisation de grands jeux aboutis et scénarisés, de sorte que les dramas/sensis soient une introduction (voire un commencement) du grand jeu (à l'exemple de Star Wars cette année)
- Soigner la préparation du 1^{er} jour pour qu'il ne soit pas qu'un jour d'installation et avoir une meilleure visibilité sur la semaine (d'où la préparation en amont par groupe)
- Idée d'un jeu collectif à distance entre les animateurs d'un séjour comme outil de connaissance pour les animateurs entre eux et pour l'équipe de direction (cela peut-être un outil de profilage pour constituer les équipes)

Surveillance dans les couloirs sur le temps du coucher / heures de coucher

Il est impératif d'assurer une présence dans les étages après le coucher des enfants pendant le temps de la réunion (au minimum) afin de prévenir les petits dérapages et rassurer si besoin.

La ronde est assurée par 2 animateurs prenant en charge chacun un étage à un intervalle de temps régulier ; le 2^{ème} animateur part avant que le 1^{er} ne soit redescendu de telle sorte qu'il y ait toujours une présence dans les étages.

Les horaires de coucher concernent l'ensemble des animateurs, Z et TopZ en donnant une cohésion à l'équipe d'encadrement – la même règle pour tous.

Ils garantissent le respect des rythmes du groupe, notamment l'observance du silence après l'heure convenue.

Une heure de coucher raisonnable relève donc d'une gestion maîtrisée des temps de réunion – organisation de jeu systématique ?

Les animateurs demandent de pouvoir disposer d'un temps pour soi ou avec les autres avant l'heure décidée pour le coucher ; ce temps est fixé après vote, à 45mn.

Ces décisions sont à faire connaître de manière explicite (contractuelle ?) aux animateurs, Z et topZ, de préférence avant le séjour et au plus tard en début de séjour – avec les autres décisions réglant la vie quotidienne de l'équipe au TDV, notamment concernant l'utilisation des mobiles et autres appareils connectés, la cigarette, etc.

Les danses au TDV

Les danses sont un temps fort de la vie du groupe. Ce rituel doit être pensé comme un moment festif et non contraignant pour chacun.

Plusieurs options pour arriver à cette fin :

- conserver un quota d'anciennes danses devrait permettre de lancer plus vite l'ambiance, à condition d'être attentifs aux nouveaux arrivants,
- choisir des chansons plus « chantantes » (plus de chansons françaises, moins de tubes de l'année)
- choisir des chansons pour enfants
- créer des chorégraphies plus simples
- favoriser l'apprentissage pour les animateurs avec une session de création/apprentissage (sur une après-midi à Lyon) et la mise en ligne des vidéos de sorte que les animateurs maîtrisent les chorégraphies, soient à l'aise et disponibles pour les enfants (et pas préoccupés par le geste qui vient après !)
- proposer aux anims qui sont moins à l'aise de profiter de la 2^e marche du podium (en *back line*) pour prendre confiance (sur les chorégraphies et face aux enfants)
- inciter les animateurs à prendre en charge une ou plusieurs chorégraphies sans imposer à ceux que cela paralyse

Place des TopZ dans le collectif et coaching

En rappel, il est important et apprécié que les TopZ soient présents au même titre que les animateurs sur un temps de 48 heures minimum pendant le Temps des hirondelles, pour découvrir les lieux et le fonctionnement du TDV sous un autre angle.

Ce temps de rencontre peut aussi être mis à profit pour expliciter le rôle de chacun au sein de la grande équipe, qui sont les TopZ ou les Z et quel est leur rôle pendant le séjour, ce qu'on peut leur demander ou ce qu'il faut éviter de leur demander... et pourquoi – les décisions adoptées par l'association le sont en général pour des visées pédagogiques.

Pour renforcer la cohésion du collectif Z/TopZ il est proposé d'organiser un repas partagé, par exemple.

De même, il peut être envisagé de proposer à un ou plusieurs TopZ de partager le repas avec un groupe d'enfants en concertation avec les équipes d'animation – cette proposition est une possibilité qui ne doit pas gêner la dynamique du groupe.

Chaque équipe de TopZ est prise en charge par un coach qui a une mission de formation aux tâches et d'accompagnement en cas de difficulté ou simplement pour veiller à leur bonne intégration dans le grand groupe. Il est préférable que le coach soit disponible sur les 2 semaines du séjour et qu'il ait été sollicité en amont des séjours (le plus tôt étant le mieux).

Article 5

L'habilitation ne peut être délivrée qu'aux organismes de formation se conformant aux critères suivants :

- 1° Formalisation d'un projet éducatif dans une démarche d'éducation populaire ;
- 2° Existence d'un réseau d'équipes de formateurs qualifiés en rapport avec le ou les brevets préparés et participant régulièrement à l'encadrement de sessions et aux activités de l'organisme de formation ;
- 3° Existence d'un dispositif, propre à l'organisme, de formations initiales et continues et de suivi régulier et permanent des formateurs ;
- 4° Ouverture des sessions à tous les publics sans discrimination ;
- 5° Définition des modalités d'information des candidats préalable à leur inscription, conformément aux articles 11 et 27 du présent arrêté ;
- 6° Existence d'un dispositif d'accompagnement et de suivi du stagiaire tout au long de sa formation ;
- 7° Conception, élaboration, diffusion et mise à disposition des stagiaires et des formateurs de documents et d'outils pédagogiques en rapport avec le ou les brevets préparés ;
- 8° Utilisation pour l'appréciation de l'aptitude des stagiaires des critères définis aux articles 20 et 37 du présent arrêté ;
- 9° Partenariat avec des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs afin d'assurer une adéquation quantitative et qualitative des sessions de formation avec l'analyse des besoins ;
- 10° Interdiction de sous-traitance.

La mise en œuvre de ces critères est précisée dans un cahier des charges annexé au présent arrêté.

Critère n° 3 : Existence d'un dispositif, propre à l'organisme, de formations initiales et continues et de suivi régulier et permanent des formateurs :

Chaque organisme est tenu de proposer un plan de formation triennal à ses directeurs et formateurs.

Ce plan comprend :

- un dispositif de formation initiale qui doit permettre aux nouveaux formateurs de s'approprier pleinement les valeurs, les méthodes, les outils pédagogiques, les contenus et les démarches de l'organisme ;
- un dispositif de formation continue qui doit permettre aux formateurs une actualisation de leurs connaissances, un renforcement des savoirs et des savoir-être sur des thématiques particulières, afin de répondre à des besoins identifiés.

Ces dispositifs doivent être précisés dans le dossier, de même que les contenus envisagés.

Ces formations ne peuvent se limiter à des temps d'échanges, d'analyses de pratiques, de bilans, de préparation des sessions ou de construction d'outils pédagogiques.

La participation des formateurs au dispositif de formation initiale doit être rendue obligatoire.

Tout formateur ou directeur de session doit être en mesure de justifier sa participation à un nombre minimum de jours de formation continue sur une année.

Chaque action de formation de formateurs fait l'objet d'un compte rendu succinct en annexe duquel figure la liste des participants. Ce compte rendu est joint au bilan annuel adressé, pour les habilitations régionales, à chaque directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale concerné et pour les habilitations nationales, au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Source :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=1085CBFC88BE363B8C588D3365B0F43F.tplgfr31s_3?cidTexte=JORFTEXT000030902804&idArticle=&dateTexte=20171105